

# La Vanne à Sons

## CONTRAT D'INSCRIPTION

2022 / 2023

### L'élève :

Nom / Prénom : -----

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Santé (si important à savoir) : -----  
-----

Tél : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ et/ou le : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Mail : -----

Adresse Complète : -----  
-----  
-----

### Représentant légal à contacter :

Nom / Prénom : -----

Tél : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ et/ou le : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Mail : -----

Adresse Complète (si différente de l'élève) -----  
-----  
-----

### Cocher le choix du cours :

- Batterie en Solo (dès 7 ans) ----- Domicile / LVAS
- Guitare en Solo (dès 7ans) ----- Domicile / LVAS
- Basse en Solo (dès 7ans) ----- Domicile / LVAS

Fréquence :       hebdomadaire       Bimensuel

### Engagement :

Veillez consulter les CGV et le règlement intérieur avant de signer le contrat d'inscription.

Droit à l'image :      Pour les outils pédagogiques et de communication utilisés par « *La Vanne à Sons* » (affiches, vidéos, publications Facebook et Instagram, site internet, etc.)

- J'autorise la diffusion de l'image de mon enfant
- J'autorise la diffusion de mon image

NE COCHEZ PAS EN CAS DE REFUS DE DIFFUSION D'IMAGES

### J'autorise mon enfant à rentrer seul après son cours :

- OUI       NON

**J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, des conditions générales de vente et des tarifs de « *La Vanne à Sons* » et certifie exacts les renseignements fournis,**

Le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ Signature :

**Conditions Générales de Vente (CGV)  
Et règlement intérieur de « *La Vanne à Sons* »  
Saison 2022 / 2023**

## **La Vanne à Sons**

Tél : 06 89 70 39 92 / mail : [lavanneasons@gmail.com](mailto:lavanneasons@gmail.com)

« *La Vanne à Sons* » a pour but de promouvoir la pratique musicale amateur et de proposer des événements, ainsi que des ateliers musicaux dans les Hauts-de-France.

Le terme « *La Vanne à Sons* » traitera du fonctionnement administratif et financier ainsi que l'ensemble des aspects liés à l'enseignement et à la pratique musicale.

Le nom « *La Vanne à sons* » est déposé à l' I.N.P.I. Toute utilisation de ce nom devra être expressément autorisée.

**L'inscription d'un élève entraîne la pleine acceptation de ce règlement  
par lui ET ses responsables légaux.**

## Chapitre #01 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

### Article 01.01 : Objet spécifique du règlement intérieur

- Ce règlement complète les statuts de l'entreprise et ne saurait y contrevenir.
- L'ensemble des élèves inscrits sont concernés par ce règlement intérieur, et ce sans réserve ni restriction.

### Article 01.02 : Modification du règlement intérieur

- Ce règlement peut être modifié à tout moment par le responsable légal de « *La Vanne à Sons* » chaque fois que cela sera nécessaire.

## Chapitre #02 : ABONNEMENT / INSCRIPTION

### Article 02.01 : Formalités

- L'inscription n'est définitive qu'à réception de la totalité du document demandé : Contrat d'inscription dûment rempli et signé ; et que l'élève se soit présenté au premier cours convenu.

### Article 02.02 : Engagement et Tarifs

- **Engagement Annuel :**

- 1/ l'engagement demandé porte sur une durée allant de septembre 2022 au 30 juin 2023.
- 2/ L'élève se présente à chacun de ses cours selon la fréquence déterminée sur le contrat d'inscription : hebdomadaire ou bimensuelle. Même si les petites vacances scolaires feront l'objet d'une organisation spécifique, elles entrent dans le calcul du rythme d'alternance des cours bimensuels.
- 3/ **Une absence non signalée au moins 48h à l'avance entraînera la facturation du cours, y compris pour les cours à domicile.**
- 4/ En cas d'absence de paiement, il est entendu que l'élève ne sera plus autorisé à suivre les cours.

### IMPORTANT :

**L'élève s'engage à pratiquer son instrument régulièrement.  
En cas contraire, je prendrai la décision de stopper les cours.**

- **Tarif des Prestations et Paiements :**

- 1/ Au sein de « *La Vanne à Sons* », les cours sont facturés **25€**  
de 7 à 9 ans : 30 minutes.  
45 minutes à partir de 10 ans.
- 2/ Les cours à domicile sont facturés **20€ + 3€** au-delà de 10km (maxi 15 km).  
A domicile les cours sont tous de 30 minutes.

- 3/ Aide à l'installation de votre batterie à domicile : **30 €**
- 4/ Accordages de votre batterie acoustique : **20€** (peaux non fournies)
- 5/ Changement de cordes et accordage : **10€** (jeu de cordes non fourni)
- 6/ Pour les cours de guitare grand débutant, l'achat de la méthode « *Ma Guitare, Ma Compagne* » de M Frédéric MOULIN est demandé (à acheter directement auprès de lui).
- 7/ Le règlement des cours est demandé mensuellement, par virement à réception de la facture en fin de mois. Afin de pallier les délais bancaires de mise en place de RIB pour virement, l'IBAN de « *La Vanne à Sons* » vous sera communiqué à l'inscription.  
ATTENTION : Le compte bancaire de « *La Vanne à Sons* » est domicilié en Allemagne, mais est bien en zone SEPA. Il n'y a donc aucune impossibilité de mise en place. Néanmoins, pour certaines banques, il vous faudra peut-être appeler votre conseiller pour valider ce RIB.

### **Article 02.03 : Responsabilité Civile**

- Chaque inscrit doit être couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accident.

## **Chapitre #03 : RESPONSABILITÉS**

### **Article 03.01 : Responsabilités de « *La Vanne à Sons* »**

- L'entrepreneur responsable de l'entreprise est le responsable légal des activités.
- Le coordinateur pédagogique et désigné « responsable » lorsqu'il dirige un cours ou toutes autres activités proposées par « *La Vanne à Sons* »
- N'est accepté dans au sein de « *La Vanne à Sons* » que les élèves régulièrement inscrits auprès de l'entreprise.

### **Article 03.02 : Responsabilité des inscrits et de leurs représentants légaux**

- Les parents doivent impérativement vérifier que l'enseignant est présent avant chaque cours ou manifestation et confier personnellement leurs enfants à l'enseignant responsable.
- Déposer son enfant devant « *La Vanne à Sons* » ou le lieu de manifestation (ou le laisser venir seul) sans vérifier la présence de l'enseignant, ne constitue pas une prise en charge de celui-ci par « *La Vanne à Sons* » et n'engage pas de ce fait la responsabilité de l'entreprise, ni de son responsable légal, ni de l'enseignant.
- Les enfants inscrits ne sont sous la responsabilité de « *La Vanne à Sons* » qu'à partir du moment où ils sont dans la salle avec l'enseignant.
- Les parents sont invités à se présenter 5 minutes avant la fin du cours, afin de récupérer leurs enfants dans les meilleures conditions.
- Si les parents ne viennent pas personnellement récupérer leurs enfants, ils sont tenus d'informer l'enseignant de l'identité de la personne qui les remplace.

### **Article 03.03 : Ponctualité**

- Il est techniquement impossible de décaler les cours, tout retard pénalise la durée de celui-ci. Des retards systématiques et non justifiés pourront provoquer l'arrêt des cours pour l'élève. Son créneau pourra alors être cédé à une autre personne.

### **Article #03.04 : Discipline**

- Tout inscrit qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation, à l'image ou au bon fonctionnement de « *La Vanne à Sons* » pourra être révoqué par décision du responsable de l'entreprise, après avoir été entendu, et ne pourra, de ce fait, prétendre à aucune indemnisation ni remboursement.

## **Chapitre #04 : FONCTIONNEMENT DE « *La Vanne à Sons* »**

### **Article 04.01 : Organisation des cours**

- Les cours suivent un calendrier établi pour l'académie de Lille. Pendant les vacances scolaires, les cours pourront continuer si l'élève ou son responsable légal le souhaite, mais il se pourra que le créneau horaire diffère des périodes dites scolaires.
- Les effectifs variant d'une année à l'autre, les places disponibles ne sont pas constantes, de même que les enseignements proposés.

### **Article 04.02 : Les élèves**

- L'élève doit suivre l'intégralité des cours auxquels il est inscrit de façon régulière et assidue.
- Les élèves mineurs absents restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.
- Tous les élèves doivent s'équiper de protections auditives ET du matériel nécessaire à la pratique de leur instrument : baguettes pour les batteurs, guitare et médiator pour les guitaristes, basse pour les bassistes.

### **Article 04.03 : Responsabilité et sécurité**

- En cas d'absence imprévue de l'enseignant (maladie, accident...) « *La Vanne à Sons* » prévient les familles des élèves concernés par mail ou téléphone dans la mesure du possible.
- Jetez un œil sur la météo : trop de vent, trop de neige ou de verglas empêchera la sortie de « *La Vanne à Sons* »

**[NB : aucun cours ne sera facturé en cas d'absence de « *La Vanne à Sons* »]**

### **Article 04.05 : Fréquentation des locaux**

- L'ensemble des utilisateurs est tenu de se conformer aux consignes d'utilisation et de sécurité affichées par « *La Vanne à Sons* »
- Le matériel mis à disposition doit être respecté. Toute dégradation pourra faire l'objet d'une demande de remplacement à l'identique par le responsable de l'entreprise.
- « *La Vanne à Sons* » dégage sa responsabilité en ce qui concerne les vols ou les dégradations d'objets personnels appartenant aux élèves, enseignants et éventuels visiteurs.